



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 SEPTEMBRE 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0309**

Objet : Partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité, de développement économique et touristique et d'emploi – Convention d'application 2023

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 64
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 10
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 4
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

02 OCT. 2023

et publié le

02 OCT. 2023

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 septembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 septembre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Karim CHAMON, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Philippe LORIMIER, Philippe BAUDAIN à Agnès DUPON, Coralie BOURDELAIN à Laurence THERY, Christophe ENGRAND à Brigitte SORREL, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Hervé LENOIRE à Patrick BEAU, Guillaume RACCURT à François OLLEON, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Afin de renforcer les synergies de travail entre les deux territoires, un partenariat cadre pluriannuel entre la Métropole et Le Grésivaudan sur la période 2022-2026 est formalisé. Il sera décliné chaque année en une convention d'application et de moyens pouvant associer l'agence Grenoble Alpes et l'Office de Tourisme Belledonne Chartreuse en qualité de co-signataires.

Conformément aux dispositions de la convention cadre de partenariat 2022-26, entre la Métropole et Le Grésivaudan, la présente convention d'application a pour objet de définir le plan d'action coordonné pour 2023 et ses modalités financières, concourant aux objectifs suivants :

1. Soutenir les filières d'excellence et l'innovation
2. Renforcer la promotion et l'attractivité du territoire
3. Développer et promouvoir le tourisme d'affaires et d'agrément ainsi que les loisirs outdoor
4. Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises
5. Déployer une stratégie coordonnée sur le foncier et l'immobilier économique
6. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du bassin grenoblois

Par ailleurs, à compter de 2023, l'objectif 5 s'enrichit d'une nouvelle action pour faire face à la pression foncière de plus en plus forte sur les zones et pôles économiques, avec le lancement d'une étude sur le bail à construction, solution actuellement peu développée par nos territoires et identifiée comme un outil possible de stratégie foncière. Le coût total de cette étude est de 25 000 € TTC, Le Grésivaudan y contribuera à hauteur de 10 000 €.

Un nouvel objectif vient compléter le partenariat sur le soutien à la création d'activité, à travers le développement d'une plateforme en ligne sous bannière Grenoble Alpes, dédiée sur le sujet, en partenariat également avec le Pays Voironnais. Cette plateforme permettra :

- d'informer les créateurs d'entreprise sur l'accompagnement local selon leurs besoins
- de valoriser l'offre de service des structures d'accompagnement à la création d'entreprise
- de valoriser l'offre de service des 3 collectivités pour encourager et soutenir la création d'entreprise sur le territoire.

Le budget total de création de la plateforme s'élève à 78 000 € dont 9 536 € financés par Le Grésivaudan et 8 784 € par le Pays Voironnais. La création s'échelonnant sur deux ans, la participation du Grésivaudan pour 2023 sera de 5 000 €.

Au vu de des axes de partenariat entre la Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité du territoire, de développement économique et d'emploi pour la période 2022-26, le plan d'action opérationnel pour l'année 2023 fera l'objet de contributions financières, hors valorisation RH, entre les collectivités ou leurs opérateurs pour les actions suivantes :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

| Opérations | Pilotage | Budget opération (k€ ttc) | Contribution GAM (k€ ttc) | Contribution Grésivaudan (k€ ttc) | Modalités |
|---|------------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---|
| Promotion et attractivité du territoire | | | | | |
| Membre fondateur Association Grenoble Alpes | Association Grenoble Alpes | 120 | 10 | 10 | Contributions directes individuelles |
| Rencontres de l'immobilier d'entreprise | Coportage | 6 | 2 | 2 | Contributions directes individuelles |
| Salon de l'escalade | Métropole | 40 | 25 | 10 | Contributions directes individuelles |
| Soutien à la Coupe Icare | Coupe Icare | 875 | 7,5 | 70 | Contributions directes individuelles |
| High Level Forum | CEA | 275 | 20 | 15 | Contributions directes individuelles |
| Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international | Agence Grenoble Alpes Invest | 160 | 150 | 10 | Subvention du Grésivaudan à l'Agence Grenoble Alpes |
| MIPIM 23 | Métropole | 220 | 150 | 30 | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| Foire de Grenoble | Métropole | 70 | 50 | 1 par entité exposante | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| Smart City Expo World Congress Barcelone | Métropole | 50 | 25 | 6 | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| SIMI | Métropole | 215 | 90 | 35 | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises | | | | | |
| Etude Baux à construction | Métropole | 25 | 10 | 10 | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

| | | | | | |
|--|-----------|---------|-------|-----|--|
| Animation du Pacte Economique Local | Métropole | 51,5 | 30,7 | 10 | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| Soutenir la création d'activité | | | | | |
| Plate-forme dédiée | Métropole | 78 | 66 | 5 | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| TOTAL des opérations | | 2 185.5 | 636.2 | 213 | |
| Subvention du Grésivaudan à l'Agence Grenoble Alpes pour 2023 : 10 000 € | | | | | |
| Subvention du Grésivaudan à la Métropole pour les actions 2023 : 96 000 € + 1000 € par entité du Grésivaudan présente à la Foire de Grenoble | | | | | |

Pour l'année 2023, Le Grésivaudan et la Métropole s'engagent à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la bonne mise en œuvre du plan d'action.

Dans le cadre de la programmation 2023, Le Grésivaudan versera donc les montants suivants :

- 10 000 € d'adhésion à l'association Grenoble Alpes (crédits prévus au Budget Principal tourisme, Gestionnaire TOUR, article 6281, analytique ATTRACTI)
- 10 000 € de subvention à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire, observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international. (crédits prévus sur le Budget Principal, Gestionnaire ECO, article 65737 ; analytique ECOSUB)
- 96 000 € de subvention à la Métropole répartis comme suit :
 - o 30 000 € (crédits prévus sur le Budget Principal, Gestionnaire TOUR ; article 657358 ; analytique Tsub#) au titre de la participation conjointe au MIPIM 2023
 - o 35 000 € (ces crédits seront prévus en 2024 sur le Budget Principal, Gestionnaire ECO ; article 657358 ; analytique ECOSALONS#) au titre de la participation conjointe au SIMI 2023
 - o 6 000 € au titre de la participation au salon SCEWC - Smart City World Congres Barcelone (crédits prévus sur le Budget Principal, Gestionnaire ECO; article 657358 ; analytique ECOSALONS#)
 - o 10 000 € dans le cadre du Pacte Economique Local (crédits prévus sur le Budget Principal, Gestionnaire ECO; article 65738 ; analytique ECOSUB)
 - o 5 000 € dans le cadre de la plateforme web pour la création d'entreprises (crédits prévus sur le Budget Principal, Gestionnaire ECO; article 65738 ; analytique ECOSUB)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- o 10 000 € (ces crédits seront prévus en 2024 sur le Budget Principal, Gestionnaire ECO ; article 657358 ; analytique ECOSUB) au titre de l'étude sur les baux à construction

- 97 000 € de contributions directes

Soit un volume de contribution total de 213 000 €.

S'y ajoutera une subvention du Grésivaudan à la Métropole de 1 000 € par entité du Grésivaudan présente à la foire de Grenoble (les crédits sont prévus sur le Budget Principal, Gestionnaire COMMERCE; article 657358 ; analytique CASSALONS#)

La Métropole portera quant à elle :

- 10 000 € d'adhésion à l'association Grenoble Alpes
- 150 000 € de subvention à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire, Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international.
- 476 200 € de contributions nettes (subventions ou achats) pour le MIPIM, Smart City Expo World Congress Barcelone, le Salon de l'Escalade, le SIMI et le Pacte Economique Local, la coupe Icare, l'étude baux à construction et la plateforme dédiée à la création d'activité

Soit un volume de contribution total de 636 200 €.

Sur le volet Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du bassin grenoblois, une convention spécifique établit les contributions respectives de la Métropole et du Grésivaudan au PLIE et aux Missions locales de Domène et Meylan.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- Verser les subventions dont les montants sont détaillés ci-avant,
- L'autoriser à signer la convention d'application 2023 ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 68 voix pour; 4 abstentions : Michel BASSET, Martin GERBAUX, Richard LATARGE, Claire QUINETTE-MOURAT).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **2 5 SEP. 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole, Le Grésivaudan et l'Agence Grenoble Alpes en matière d'attractivité, développement économique, touristique et d'emploi - Convention d'application 2023

Entre,

Grenoble-Alpes Métropole, représentée par son Président, Monsieur Christophe FERRARI, habilité par délibération du Conseil métropolitain en date du 29 septembre 2023 ci-après dénommée la Métropole,

la Communauté de communes Le Grésivaudan, représentée par son Président, Monsieur Henri BAILE, signataire des présentes conformément à la délibération du Conseil de communauté en date du 25 septembre ci-après dénommée Le Grésivaudan

L'Agence Grenoble Alpes, représentée par sa Présidente, Madame Mélina HERENGER, habilitée par délibération du Conseil d'administration de l'Agence en date du 28 septembre 2023, ci-après dénommée l'Agence.

PREAMBULE

Au centre d'une aire urbaine de près de 765 000 habitants, Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan conduisent depuis de nombreuses années des politiques destinées à accompagner le développement du territoire et des entreprises, à favoriser la création d'emplois et l'accès à l'emploi, notamment des plus vulnérables, à conforter l'excellence des universités et des organismes de recherche et à améliorer la notoriété et l'attractivité de la région grenobloise aux échelles nationales et internationales.

Afin de renforcer les synergies de travail entre les deux territoires, un partenariat cadre pluriannuel entre la Métropole et Le Grésivaudan sur la période 2022-2026 est formalisé. Il sera décliné chaque année en une convention d'application et de moyens pouvant associer l'agence Grenoble Alpes et l'Office de Tourisme Belledonne Chartreuse en qualité de co-signataires.

Cela étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Conformément aux dispositions de la convention cadre de partenariat 2022-26, entre la Métropole et Le Grésivaudan, la présente convention d'application a pour objet de définir le plan d'action coordonné pour 2023 et ses modalités financières, concourant aux objectifs suivants :

1. Soutenir les filières d'excellence et l'innovation
2. Renforcer la promotion et l'attractivité du territoire
3. Développer et promouvoir le tourisme d'affaires et d'agrément ainsi que les loisirs outdoor
4. Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises
5. Déployer une stratégie coordonnée sur le foncier et l'immobilier économique
6. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du bassin grenoblois

Par ailleurs, à compter de 2023, l'objectif 5 s'enrichit d'une nouvelle action pour faire face à la pression foncière de plus en plus forte sur les zones et pôles économiques, avec le lancement d'une étude sur le bail à construction, solution actuellement peu développée par nos territoires et identifiée comme un outil possible de stratégie foncière. Le coût total de cette étude est de 25 000 € TTC, Le Grésivaudan y contribuera à hauteur de 10 000 €.

Un nouvel objectif vient compléter le partenariat sur le soutien à la création d'activité, à travers le développement d'une plateforme en ligne sous bannière Grenoble Alpes, dédiée sur le sujet, en partenariat également avec le Pays Voironnais. Cette plateforme permettra :

- d'informer les créateurs d'entreprise sur l'accompagnement local selon leurs besoins
- de valoriser l'offre de service des structures d'accompagnement à la création d'entreprise
- de valoriser l'offre de service des 3 collectivités pour encourager et soutenir la création d'entreprise sur le territoire.

Le budget total de création de la plateforme s'élève à 78 000 € dont 9 536 € financés par Le Grésivaudan et 8 784 € par le Pays Voironnais. La création s'échelonnant sur deux ans, la participation du Grésivaudan pour 2023 sera de 5 000 €.

ARTICLE 2 – DUREE

La convention d'application prendra effet à compter de sa date de signature et sera valable jusqu'au 31 mars 2024 pour finaliser l'exécution et la mise en paiement de l'ensemble des actions.

ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES DE LA CONVENTION

Au vu des axes de partenariat entre la Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité du territoire, de développement économique et d'emploi pour la période 2022-26, le plan d'action opérationnel pour l'année 2023 fera l'objet de contributions financières, hors valorisation RH, entre les collectivités ou leurs opérateurs pour les actions suivantes :

| Opérations | Pilotage | Budget opération (k€ ttc) | Contribution GAM (k€ ttc) | Contribution Grésivaudan (k€ ttc) | Modalités |
|--|------------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---|
| Promotion et attractivité du territoire | | | | | |
| Membre fondateur Association Grenoble Alpes | Association Grenoble Alpes | 120 | 10 | 10 | Contributions directes individuelles |
| Rencontres de l'immobilier d'entreprise | Coportage | 6 | 2 | 2 | Contributions directes individuelles |
| Salon de l'escalade | Métropole | 40 | 25 | 10 | Contributions directes individuelles |
| Soutien à la Coupe Icare | Coupe Icare | 875 | 7,5 | 70 | Contributions directes individuelles |
| High Level Forum | CEA | 275 | 20 | 15 | Contributions directes individuelles |
| Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international | Agence Grenoble Alpes Invest | 160 | 150 | 10 | Subvention du Grésivaudan à l'Agence Grenoble Alpes |
| MIPIM 23 | Métropole | 220 | 150 | 30 | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| Foire de Grenoble | Métropole | 70 | 50 | 1 par entité exposante | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| Smart City Expo World Congress Barcelone | Métropole | 50 | 25 | 6 | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| SIMI | Métropole | 215 | 90 | 35 | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises | | | | | |
| Etude Baux à construction | Métropole | 25 | 10 | 10 | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| Animation du Pacte Economique Local | Métropole | 51,5 | 30,7 | 10 | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| Soutenir la création d'activité | | | | | |
| Plate-forme dédiée | Métropole | 78 | 66 | 5 | Subvention du Grésivaudan à la Métropole |
| TOTAL des opérations | | 2185.5 | 636.2 | 213 | |
| Subvention du Grésivaudan à l'Agence Grenoble Alpes pour 2023 : 10 000 € | | | | | |
| Subvention du Grésivaudan à la Métropole pour les actions 2023 : 96 000 € + 1 000 € par entité du Grésivaudan présente à la Foire de Grenoble | | | | | |

ARTICLE 4 – VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS POUR 2023

Pour l'année 2023, Le Grésivaudan et la Métropole s'engagent à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la bonne mise en œuvre du plan d'action.

Dans le cadre de cette programmation 2023, Le Grésivaudan versera donc :

- 10 000 € de subvention à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire, Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international ;
- 96 000 € de subvention à la Métropole pour les frais engagés en 2023 sur le MIPIM, Smart City Expo World Congress Barcelone, le SIMI, l'étude sur les baux à construction et l'animation du Pacte Economique Local (des dépenses événementielles pourront être réparties en direct de manière complémentaire entre les trois collectivités), plus 1 000 € par entité du Grésivaudan présente à la foire de Grenoble
- 107 000 euros de contributions directes (subventions ou achats) à l'Association Grenoble Alpes, la Coupe Icare, les Rencontres de l'Immobilier d'Entreprise, le Salon de l'escalade, le High Level Forum

Les sommes correspondant à la mise en œuvre du SIMI 23 (35 000 €) et à l'étude baux à construction (10 000 €) seront versées par le Grésivaudan à la Métropole au cours du 1^{er} trimestre 2024, sur appel de fonds de la Métropole.

Soit un volume de contribution total de 213 000 €.

La Métropole portera quant à elle :

- 10 000 € d'adhésion à l'association Grenoble Alpes
- 150 000 € de subvention à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire, Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international.
- 476 200 € de contributions nettes (subventions ou achats) pour le MIPIM, Smart City Expo World Congress Barcelone, le Salon de l'Escalade, le SIMI et le Pacte économique Local, la coupe Icare, l'étude baux à construction et la plateforme dédiée à la création d'activité

Soit un volume de contribution total de 636 200 €.

Concernant le volet Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du bassin grenoblois, une convention spécifique établit les contributions respectives de la Métropole et du Grésivaudan au PLIE et aux Missions locales de Domène et Meylan.

ARTICLE 5 - RECOURS

En cas de difficulté d'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif de Grenoble.

Fait en 3 exemplaires originaux le

Pour Grenoble-Alpes Métropole,

Le Président,
Christophe FERRARI

Pour la Communauté de communes Le Grésivaudan,

Le Président,
Henri BAILE

Pour l'Agence Grenoble Alpes,

La Présidente,
Mélina HERENGER